

Questions orales

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Merci, monsieur le Président. Je suis d'accord avec vous, c'est plutôt inusité.

En fait, il n'y a rien dans la mesure législative à l'étude qui empiète sur les pouvoirs des provinces ou nie ces pouvoirs. Mais il est bien connu, en droit constitutionnel, que l'exercice des pouvoirs d'un palier de gouvernement peut, indirectement, se répercuter sur ceux d'une autre compétence. Évidemment, cela arrive fréquemment. Il n'y a pas contradiction entre les lois fédérales et les lois provinciales. Il n'existe pas de ligne de démarcation nette entre les deux sphères de compétence.

Dans la mesure législative en question, nous ne faisons qu'exercer les pouvoirs que nous accorde la constitution du Canada, pouvoirs nécessaires pour que le Canada puisse tenir son rang sur la scène internationale et signer des traités commerciaux, et les mettre en oeuvre en tant que nation souveraine.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'ÂÉROSPATIALE

LA PART DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, ma question s'adresse au vice-premier ministre en ce qui concerne les contrats dans le domaine de la recherche spatiale. Vendredi dernier, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a déclaré que jamais le Québec n'aura été traité de façon aussi minable par le gouvernement fédéral.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire, malgré la promesse et l'engagement pris le 21 avril par le gouvernement conservateur à l'effet que dans la participation du gouvernement canadien à la station spatiale américaine le Québec recevrait une juste part comme l'Ontario, soit 35 p. 100, comment il se fait qu'aujourd'hui le Québec va recevoir seulement 18 p. 100, alors que l'Ontario reçoit 78 p. 100? Pourquoi avoir trompé encore une fois les Québécois dans ce dossier?

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. S'il examine toutes les dépenses qui auront été effectuées quand le programme sera terminé, il constatera que 35 p. 100 ira au Québec, 35 p. 100 à l'Ontario, 10 p. 100 à l'Ouest en général, 10 p. 100 à la Colombie-Britannique et 10 p. 100 aux provinces de l'Atlantique. Le ministre a expliqué tout cela au député, il y a quelques jours, avec statistiques à l'appui.

[Français]

L'AGENCE SPATIALE—ON EXIGE UNE ANNONCE IMMÉDIATE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, un message semblable a été facilement transmis aux Québécois au niveau des chantiers maritimes. On devait tout avoir. On n'a rien eu. On s'est fait «rouler». On a fermé deux chantiers maritimes au Québec.

Ma question supplémentaire au secrétaire parlementaire est la suivante: Ne serait-il pas préférable que le gouvernement annonce immédiatement l'Agence spatiale, parce qu'au rythme où il va, tous les contrats seront donnés et l'annonce de l'Agence spatiale sera une «coquille vide»? Pourquoi ne pas annoncer immédiatement l'Agence spatiale et que ce nouveau groupe accorde l'attribution des contrats parce que le Québec est en train de se faire «flyer» avec l'Agence spatiale dans ce domaine-là?

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député adopte un point de vue qui satisfait ses besoins politiques immédiats. En tout cas, je lui répète que l'équilibre est respecté. Il ne l'était pas au début, mais le ministre a corrigé la situation. Le gouvernement et lui verront à ce que la répartition se fasse.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA MISE EN OEUVRE D'UNE MESURE MODIFIANT 27 LOIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il sait, j'en suis sûr, que le projet de loi qu'il a déposé lui-même hier—et j'insiste sur «lui-même»—modifie quelque 27 lois. Il doit également se rappeler qu'en 1982, lorsque l'ancien gouvernement libéral avait présenté le projet de loi sur l'énergie qui modifiait 15 lois, les conservateurs fédéraux avaient crié au meurtre, disant que c'était effroyable et inadmissible, et avaient laissé sonner les cloches pendant près de deux semaines en signe de protestation et pour obtenir que le projet de loi soit divisé.

M. McDermid: Vous comparez des pommes et des oranges!

M. Nystrom: S'il était raisonnable de réclamer la division d'un projet de loi qui modifiait 15 lois, pourquoi le gouvernement ne divise-t-il pas cette mesure qui en modifie 27? Pourrions-nous avoir une réponse claire et nette? Est-ce que le ministre voudra bien cesser de jouer au fou du premier ministre, est-ce qu'il voudra arrêter ses bouffonneries et nous dire pourquoi il ne peut pas subdiviser le projet de loi?